

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni en Mairie à 20h30 le 15 avril 2024, sous la présidence de Monsieur LEROUX François, Maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER.

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Présents : AUBIN Jean Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Excusé : PROVOST Olivier

Absent :

L'ordre du jour de la présente est :

- ✓ Validation des travaux de remplacement du battant des cloches n°1 et n°2 de l'église
- ✓ Reprise de concessions cimetière
- ✓ Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition de terrains publics en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques.

Adjonction

- ✓ Subvention RASED 2024

- Divers

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par le Maire François LEROUX. Le secrétaire de séance désigné est Jean-Pierre AUBIN.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 18 mars dernier, celui-ci est approuvé.

~~~~~

### D2024-016 : Validation des travaux de remplacement du battant des cloches n°1 et n°2 de l'église

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les travaux de remise en service des cloches de l'Eglise qui ont été votés lors du conseil municipal du 21 février dernier pour un montant de 4 670,30 € HT. Il s'avère qu'il y a également le battant des cloches n°1 et n°2 à remplacer. L'entreprise BODET Campanaire qui a été retenue a donc chiffré ces travaux pour un montant de 2 541 € HT

**Après avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser ces travaux complémentaires (remplacement du battant des cloches n°1 et n°2 de l'église) et donne tous pouvoirs au Maire pour signer le devis BODET CAMPANAIRE pour 2 541 € HT et solliciter des demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons et du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des aides pour la « Restauration du Patrimoine »**



### **D2024-017 : Reprise de concessions cimetières**

La reprise des concessions funéraires en abandon va être lancée. La constatation dans le cimetière est prévue le **Mardi 14 mai 2024 à 15h30** en présence de François LEROUX, Maire et de Joëlle MOUTON, Conseillère Municipale. Un procès-verbal de constat d'abandon de concession sera dressé à l'issue de ce rendez-vous.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le lancement de la reprise des concessions funéraires en abandon dans le cimetière.**



### **D2024-018 : Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition de terrains publics en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du **3 avril 2024**

La commune a ainsi été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur les parcelles précisées ci-dessous :

Le site situé sur 3 parcelles cadastrales peut accueillir :

- Un boulodrome photovoltaïque de dimensions 49.1m x 12.32m pour une puissance de 132 KWc
- Une ombrière simple de parking de dimensions 35.39 m x 7.04 m, pour une puissance de 55KWc

La puissance totale installée est de 187 kWc sur une surface d'environ de 854.06 m².

| Nom du site                | Adresse                                   | Cordonnées GPS                             | Parcelle cadastrale                     | Superficie            | Puissance |
|----------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-----------|
| Boulodrome                 | LE PRE DU HAUT<br>53600, Assé-le-Bérenger | 48.15397241844681, -<br>0.3205251067604918 | Section 0B<br>Parcelle<br>673           | 604.91 m <sup>2</sup> | 132KWc    |
| Parking salle<br>des fêtes | -6 route de Sillé-le<br>Guillaume, 53600  | 47.85750081660654,<br>-0.4427664548928809  | Section 0B<br>Parcelles :<br>794 et 312 | 249.15 m <sup>2</sup> | 55 KWc    |
|                            |                                           |                                            |                                         | 854.06 m <sup>2</sup> | 187 kWc   |

Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune d'Assé-le-Bérenger et Mayenne Ombrières signeront une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Historique :

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune a décidé de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- **Journal OUEST FRANCE (version papier)**
- **Site Internet de la commune**

Durant une durée de 20 jours, **à compter de la date de publication, le 22 avril 2024 – 12h00 et jusqu'au 15 mai 2024 – 12h00** afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Sur proposition du maire

**DÉLIBÈRE, à l'unanimité des présents,**

**Article 1 :**

**Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :**

- **Journal OUEST FRANCE (version papier)**
- **Site Internet de la commune**

Durant une durée de 20 jours, **à compter de la date de publication, le 22 avril 2024 – 12h00 et jusqu'au 15 mai 2024 – 12h00** afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

**Article 2 :**

**Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.**

❧❧❧

***ADJONCTION***

**D2024-019 : Subvention RASED 2024**

Monsieur LEROUX fait lecture aux conseillers municipaux du courrier reçu de Stéphanie ROUSSELIN, Inspectrice de l'éducation nationale concernant le financement du matériel pédagogique du réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED). La participation de la commune s'élèverait à 9 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention RASED pour l'année 2024 à hauteur de 9 €.**

❧❧❧

**Divers**

- ✓ Lotissement de la cordonnerie
- ✓ Entretien cimetière : Hydromulching pour la végétalisation des cimetières
- ✓ Projet City-Park
- ✓ Elections Européennes – 9 juin 2024

**Tenue du bureau de vote – Tableau provisoire**

| 8h00 – 12h00      | 12h00 – 15h30  | 15h30 – 18h00      |
|-------------------|----------------|--------------------|
| Jean-Pierre AUBIN | Nadège RENARD  | Séverine FORVEILLE |
| François LEROUX   | Joëlle MOUTON  | Claire COLLET      |
| Tanguy CHEVAUCHEE | Jacky GAUTHEUR | Alexandre JULIEN   |

**Séance levée à 21h50**

Secrétaire de Séance  
Jean-Pierre AUBIN



Le Maire,  
François LEROUX

